



Marie-Josée Pelletier
Conseillère en régimes d'assurance collective

Chronique FQM Assurances – Assurance collective

Parlons COVID-19: où en sommes-nous deux ans plus tard ?

Ma chronique de l'édition de [septembre 2020](#) portait sur les répercussions connues (et futures) de la pandémie de COVID-19 sur les régimes d'assurance collective. [Qu'en est-il deux ans plus tard ? Retour sur ce qui s'est passé et regard sur ce qui est à venir.](#)

Maladie et soins dentaires

En septembre 2020, l'ajout de *frais COVID* aux honoraires habituels des professionnels de la santé et le refus des pharmaciens de délivrer les médicaments pour plus d'un mois laissent craindre une hausse des réclamations remboursées. Cette dernière a effectivement eu lieu, mais pas pour les raisons énoncées à ce moment-là :

- Inflation du coût des médicaments, dont ceux, onéreux, prescrits pour traiter des maladies chroniques complexes ou plus graves comme le cancer;
- Hausse marquée des réclamations de médicaments pour traiter des problèmes de santé mentale (stress, anxiété, dépression), plus particulièrement chez les jeunes adultes (augmentation de 20% chez les 20-29ans comparativement à 10% pour les 30-65 ans).

Après deux années de pandémie et un virus toujours présent, les assureurs s'attendent à ce que cette tendance à la hausse se poursuive au cours des mois à venir, ce qui pourrait se répercuter sur les coûts des régimes.

Fait à noter, les mesures sanitaires mises en place depuis mars 2020, notamment dans les établissements scolaires et les garderies, ont fait chuter les demandes de réclamations en lien avec les maladies saisonnières (antibiotiques, antiviraux). Avec la levée de la plupart des mesures, nous pouvons donc nous attendre à un retour à la normale la saison prochaine, ce qui pourrait aussi avoir un impact sur les réclamations payées et les primes.

Assurance voyage et annulation de voyage

Avec le branle-bas général dans l'industrie du voyage, ces deux couvertures ont été fortement sollicitées au début de la pandémie, pour ensuite connaître une baisse et enfin un regain avec la récente reprise des voyages. Il est difficile de prédire ce qu'il adviendra de ces garanties dans les mois à venir, puisqu'elles sont tributaires des aléas du contexte sanitaire mondial. Soulignons qu'une guerre s'est pointée entretemps et que nous ignorons, pour le moment, s'il y aura éventuellement des impacts sur les voyages.

Invalidité

Les assureurs ont eu à traiter des demandes de réclamations pour des cas de COVID-19, mais leur impact a été relativement minime. Ils appréhendent davantage la hausse des demandes de réclamations pour des problèmes de santé mentale, ainsi que les effets du délestage dans le réseau de la santé et du manque de disponibilité de certains professionnels, comme les psychologues ou les ergothérapeutes. Les conséquences se font déjà sentir sur le nombre de demandes et la durée des invalidités, ce qui laisse présager des répercussions négatives sur l'expérience des régimes et sur les coûts des garanties d'invalidité.

Du positif ?

Pensons à l'arrivée de nouveaux vaccins, à l'émergence des services de santé numériques comme la télémédecine, à l'amélioration à vitesse grand V des services en ligne des assureurs (finis les envois postaux, et les signatures électroniques sont maintenant acceptées par la plupart des assureurs) et au recours accru à des plateformes de rencontres virtuelles comme Zoom ou Teams. La COVID-19 a d'ailleurs fait ressortir la capacité de bon nombre d'employés à travailler de façon productive en télétravail. Soulignons également la flexibilité dont ont fait preuve les assureurs pour s'adapter à l'évolution rapide de la situation pandémique dans une industrie qui tarde habituellement à changer.

Beaucoup d'incertitudes subsistent encore quant aux effets de la pandémie sur nos régimes d'assurance collective, mais souhaitons que ceux-ci soient limités afin que nous puissions continuer à profiter de nos couvertures sans avoir à subir d'importantes augmentations de coûts.

Pour toute question concernant le programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), n'hésitez pas à me contacter par téléphone au 1 866 951-3343, ou par courriel à mjpelletier@fqm.ca.